

seau pour le blé n° 1, tandis que son voisin des États-Unis touchait \$2.21. Depuis lors, il est vrai, il y a eu le paiement additionnel de 20c. annoncé par le ministre du Commerce (M. Howe), ce qui laisse une marge de 77½c.

Le cultivateur canadien s'est fait tondre pendant cinq ans. Aujourd'hui encore, il subit les coups du sort. Le mauvais temps,—je n'en blâme pas le Gouvernement,—a causé de lourdes pertes à bon nombre de cultivateurs des Prairies, sans qu'il y ait de leur faute. La gelée a atteint une forte partie de la récolte avant la pleine maturité. Le temps de la moisson a été humide, au point que dans plusieurs régions les céréales ne sont pas encore moissonnées. Ailleurs, la moisson est faite mais elle est restée sur le champ. Les cultivateurs en cause ont beaucoup souffert de cet état de choses. A l'heure présente, un bon nombre d'entre eux ne peuvent faire honneur aux obligations qu'ils ont contractées envers le boutiquier ou le marchand.

Je prie le Gouvernement d'assumer immédiatement ses responsabilités en annonçant le règlement définitif du programme quinquennal de mise en commun du blé, à raison de 25c. par boisseau. Cela équivaudrait à la moitié environ du montant des pertes que les producteurs de blé ont subies en faisant leur vente sous l'empire du régime de contrainte établi par le Gouvernement. Ces producteurs n'ont pas le choix et il appartient au Gouvernement de leur venir en aide. Même dans les circonstances, le producteur de l'Ouest consentirait, je crois, à absorber la moitié de la perte. Le Gouvernement, à qui revient la responsabilité, devrait annoncer un versement définitif correspondant à l'autre moitié. Pour un grand nombre de ces cultivateurs, il est essentiel, je le rappelle, que les versements soient annoncés et effectués avant le début des semailles au printemps. Comme on l'a signalé hier, il y a beaucoup de misère dans certaines régions du pays.

Je voudrais maintenant parler de la vente, du classement et du transport de la présente récolte de céréales de l'Ouest, celle de 1950-1951. Comme je l'ai dit, la température a été très défavorable à la récolte et à la vente des céréales. Néanmoins, la façon dont on a classé et vendu le grain, dans plusieurs régions du pays, a été très injuste. Souvent, une personne qui avait de bonnes céréales a été injustement traitée.

Dans plusieurs régions de l'Ouest, la réparation des wagons pour le transport des céréales s'est faite d'une façon très injuste. Il existe encore une grande pénurie de wagons. Le 1<sup>er</sup> janvier, on comptait, au total, 28,915

[M. Ross (Souris).]

wagons canadiens aux États-Unis comparativement à 13,873 wagons américains au Canada, soit une différence de 15,000 wagons environ. On se rend compte des inconvénients de cette situation, la difficulté d'entreposer les céréales sur les voies pour ne rien dire du transport des céréales.

Le jour même où j'ai quitté mon foyer, on frappait d'interdiction le transport des céréales séchées, le blé, l'avoine et l'orge, dans l'Ouest. La Commission voulait faire transporter le grain humide et gourd jusqu'à la tête des lacs et là le faire sécher. Cette façon de procéder a suscité des ennuis au producteur.

Le blé dur de l'Ouest canadien est reconnu comme le meilleur au monde. J'ai souvent entendu cette déclaration de la bouche de connaisseurs. Les membres actuels de la Commission canadienne des grains,—que je prierais les députés de ne pas confondre avec la Commission du blé,—prétendent que nous avons le meilleur système de classement. Mais le producteur canadien touche beaucoup moins pour son blé que les producteurs des autres pays; or c'est généralement le profit net qui compte pour le producteur.

Je ne crois pas que nous ayons le meilleur système de classement au monde, et c'est aussi l'avis de M. J. Ansel Anderson, de Winnipeg, le chimiste en chef de la Commission des grains. A cet égard, on me permettra bien de citer une partie des observations qu'il a formulées lors d'une réunion tenue dans l'Ouest; elles ont été publiées dans le *Western Producer* du 18 janvier, ainsi que dans plusieurs autres journaux:

Un fonctionnaire de la Commission des céréales indique une façon de procéder

Le chimiste en chef de la Commission des céréales, M. J. Ansel Anderson, de Winnipeg, a exposé la semaine dernière aux cultivateurs de l'Ouest un procédé élaboré avec soin pour le classement du blé du Nord n° 1 et 2 suivant sa teneur en gluten. M. Anderson a exposé son plan à la réunion annuelle de l'Association de la grande culture de la Saskatchewan, tenue à Saskatoon. Il a proposé une méthode pour classer le blé d'après sa teneur en gluten et déclaré qu'à son avis cette méthode allait inévitablement s'imposer au Canada.

Il a ensuite expliqué comment on pourrait procéder. Le blé ayant une forte teneur en gluten a une plus grande valeur marchande, dit-il. Je répète que notre façon de procéder est injuste envers le cultivateur qui produit des céréales de la meilleure qualité; elle revêt une certaine importance pour les Canadiens.

Pour ce qui est des difficultés éprouvées dans l'écoulement de la récolte de la présente campagne agricole, je n'ai jamais eu connaissance d'une aussi grande variation dans le prix des produits des catégories supérieures.